

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 juin 2024 à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

10.01	Ouverture de la séance
10.02	Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
10.03	Annonces du maire
10.04	Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
10.05	Période de questions du public
10.06	Période de questions des membres du conseil
10.07	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 mai 2024.
10.08	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

20 - Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 675 781,37 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 587 635,97 \$ + contingences(15%): 88 145,39 \$) - Appel d'offres public # 2024-01 (4 soumissionnaires).

30 - Administration et finances

30.01 Autoriser l'achat d'un billet pour la participation du maire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au spectacle-bénéfice annuel de la salle Pauline Julien - Montant 200 \$ - budget de fonctionnement.

- **30.02** Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et salles de juillet 2024 à juin 2025, pour un montant mensuel de 73 148,25 \$ taxes incluses (877 778,98 \$ annuellement).
- **30.03** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2024, en vertu du règlement CA28 0074.
- **30.04** Déposer le rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève au 31 décembre 2023

40 - Réglementation

- **40.01** Adoption du Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève.
- **40.02** Adoption du Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève.
- 40.03 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2368, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 6 259 917 du cadastre du Québec.
- 40.04 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer une partie du parement extérieur existant en clin de bois vertical par un clin d'aluminium vertical sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2, rue Hervé correspondant au lot 4 298 229 du cadastre du Québec.
- 40.05 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer le revêtement de la toiture de la vieille tour par un bardeau de cèdres située sur le site du Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.
- 40.06 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser des enseignes murales au Cégep Gérald-Godin/Salle Pauline-Julien à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.
- **40.07** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer l'enseigne sur poteau à l'adresse sise au 15 928, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 3 694 116 et 3 694 117 du cadastre du Québec.

- 40.08 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser une enseigne murale à l'adresse sise au 10, rue Saint-Charles à L'Île-Bizard correspondant au lot no 4 299 263 du cadastre du Québec.
- 40.09 Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 412 536 et 6 412 537 du cadastre du Québec (chemin Dutour) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).
- **40.10** Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

51 - Nomination / Désignation

- 51.01 Statuer sur le renouvellement du mandat de deux (2) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.
- 51.02 Statuer sur la nomination des membres du comité développement et aménagement du territoire, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève CA28 0075.

60 - Information

60.01 Dépôt de documents

70 - Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.07 2024/06/04

19:30



Dossier # : 1249452016

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil

d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7

mai 2024

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 mai 2024.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:37
Signataire :	Pierre Yves MORIN
	directour d'arrandissement

directeur d'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1249452016

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil

d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 mai

2024

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 mai 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement

Le: 2024-05-23

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.08



2024/06/04 19:30

	Dossier # : 1249452017
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 16 avril 2024.

Signé par	Pierre Yves M	ORIN Le 2	024-05-31 14	1:59		
Signataire :			Pierro	e Yves MORIN		
			directeur	d'arrondissem	nent	

directeur d'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1249452017

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des

comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 16 avril 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-23

Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01 2024/06/04



Dossier #: 1240543006

19:30

U	Inité	adn	ni	ni	str	ati	ve

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet:

Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 675 781,37 \$ taxes et contingences incluses (contrat: 587 635,97 \$ + contingences(15%): 88 145,40 \$) - Appel d'offres public # 2024-01 (4 soumissionnaires).

d'accorder à Pavage Multipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 675 781,37 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2024-01);

- 1. d'autoriser une dépense de 88 145,40 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 2. de procéder à une évaluation du rendement de Pavage Multipro inc.;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Pierre Yves M	ORIN Le 202	24-05-31 14:58		
Signataire :			Pierre Yves	; MORIN	
			directeur d'arro	ondissement	

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1240543006

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de

planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et

Thibodeau à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 675 781,37 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 587 635,97 \$ + contingences(15%): 88 145,40 \$) -

Appel d'offres public # 2024-01 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les rues locales de l'arrondissement sont dans un état de dégradation qui ne cesse de croître. Cela est dû principalement à un important déficit d'entretien dans les années passées. Avec le programme de planage et revêtement mis en place en 2021, plusieurs rues sont réalisées ou planifiées. Ceci permettra un certain rattrapage d'entretien et un ralentissement de la dégradation de ces rues tout en bénéficiant aux citoyens qui leur permettront d'avoir des rues sécuritaires et confortables au roulement. Aussi, cela permettra à l'arrondissement d'atténuer la détérioration des rues les plus endommagées pour un coût raisonnable à la hauteur de ses capacités financières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 235- GDD 1230543029: Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 151 311,70 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 137 556,09 \$ + contingences(10%): 13 755,61 \$) pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

DESCRIPTION

La réhabilitation des rues listées dans le tableau en pièces jointes sera faite par la technique du planage et revêtement. Le planage consiste en un rabotage de la partie supérieure d'une couche de chaussée sur une épaisseur donnée, réalisé par une planeuse. Le revêtement consiste en la mise en place d'une nouvelle couche d'enrobage bitumineux en remplacement de celle enlevée.

JUSTIFICATION

Afin d'effectuer des travaux de planage, de pavage et de revêtement sur diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2024-01) a

été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 11 avril 2024 au 8 mai 2024, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mai 2024 à 10 h 30 à la salle de réunion du 406 Montée de l'église, Montréal, Québec.

Six (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Pavages Multipro inc.
- Les pavages Céka inc.
- Les entrepreneurs Bucaro inc.
- Construction Viatek Inc

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent 15% (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Pavages Multipro inc.	587 635,97 \$	88 145,40 \$	675 781,37 \$
Construction Viatek Inc	599 413,54 \$	89 912,03 \$	689 325,57 \$
Les pavages Céka inc.	650 722,49 \$	97 608,37 \$	748 330,86 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	966 977,12 \$	145 046,57 \$	1 112 023,69 \$
Dernière estimation	819 000,00 \$	122 850,00 \$	941 850,00 \$
Coût Moyen des soumissions confor	mes reçues (\$)		806 365,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus b	asse conforme (\$)		130 584,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus b	asse conforme (%)		19,32%
Écart entre la plus haute et la plus	basse conforme (\$	()	436 242,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus	basse conforme (%	6)	64,55%
Écart entre la plus basse conforme	et la dernière estin	nation (\$)	(266 068,63) \$
Écart entre la plus basse conforme	et la dernière estin	nation (%)	-28,25%
Écart entre la deuxième plus basse	et la plus basse co	nforme (\$)	13 544,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse	et la plus basse co	nforme (%)	2,00%

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

L'entreprise ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

À la suite de l'adoption du décret 694-2024 le 17 avril 2024, les deux décrets 795-2014 et 1049-2013 applicables spécifiquement à la Ville de Montréal concernant l'obligation de détenir une autorisation de contracter de l'AMP ont été abrogés. Ainsi, l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de la compagnie "Pavages Multipro inc." pour effectuer les travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense sera assumé par le Service des infrastructures du réseau routier(SIRR.).

Un montant maximal de 675 781,37 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 587 635,97 \$ + contingences(15%): 88 145,40 \$) pour la réalisation des travaux sera assumé par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) dans son programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) du réseau local 55857 et sera financé par le règlement d'emprunt : 18-048 Programme complémentaire de planage-revêtement - Local CM 18 1158.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI. 2024-2033 de la Villecentre.

Les crédits net de ristourne de 617 078,45 \$ (contrat : 536 589,97 \$ + contingences (15%): 80 488,49 \$) seront dédiés pour planage-revêtement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juillet 2024 Fin des travaux: Aout 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture:

Patrick RICCI, 14 mai 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-05-14

Pierre Yves MORIN directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2024/06/04 19:30



Dassian	-44	1246002002
DOSSIEI	#	1246983003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières

et matérielles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser l'achat d'un billet pour la participation du maire

d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au spectacle-

bénéfice annuel de la salle Pauline Julien - Montant 200 \$ -

budget de fonctionnement.

Il est recommandé:

D'autoriser l'achat d'un billet pour la participation du maire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au spectacle-bénéfice annuel de la salle Pauline Julien au montant de 200 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Pierre Yves Mo	ORIN Le 2	2024-05-3	31 12:48		
Signataire :			F	Pierre Yves M	ORIN	
	_		direc	teur d'arrond	issement	

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1246983003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières

et matérielles

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser l'achat d'un billet pour la participation du maire

d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au spectacle-

bénéfice annuel de la salle Pauline Julien - Montant 200 \$ -

budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

À tous les ans, la salle Pauline-Julien organise un spectacle-bénéfice et sollicite les gens du milieu des affaires et le grand public afin de bonifier le Fonds "Au coeur de la scène". Les dons recueillis servent à nourrir les actions de la Salle Pauline-Julien telles que le maintien de coûts abordables pour les sorties scolaires et l'accès gratuit à des activités de médiation artistique et à la programmation de spectacles pour des groupes ciblés : groupes scolaires, nouveaux arrivants, famille à faibles revenus, adolescents marginalisés et aîné-es.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le maire de l'arrondissement souhaite assister à l'événement et contribuer par le fait même au fonds "Au coeur de la scène"

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget du cabinet politique de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Certification de fonds : L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS Chef de division - Ressources financières et matérielles Pierre Yves MORIN Directeur d'arrondissement

Le: 2024-04-30

ENDOSSÉ PAR



décisionnel.

Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.02

2024/06/04 19:30



	Dossier # : 1249350009	
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction	
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement	
Projet :		
Objet :	Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et salles de juillet 2024 à juin 2025, pour un montant mensuel de 73 148,25 \$ taxes incluses (877 778,98 \$ annuellement).	
Il est recommandé : D'autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et salles de juillet 2024 à juin 2025, pour un montant mensuel de 73 148,25 \$ taxes incluses (877 778,98 \$ annuellement).		

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:41	
Signataire :	Pierre Yves MORIN	
	directeur d'arrondissement	

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION Dossier # :1249350009

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-

Raphaël, pour la location de la glace et salles de juillet 2024 à

juin 2025, pour un montant mensuel de 73 148,25 \$ taxes

incluses (877 778,98 \$ annuellement).

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat de fourniture de services a été conclu avec le Complexe sportif Saint-Raphaël et adopté par le conseil d'arrondissement le 27 février 2007 pour une durée de 20 ans. Le conseil d'arrondissement a ensuite adopté une nouvelle résolution lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017 afin de prolonger l'entente de dix (10) ans, repoussant son échéance à 2037. En vertu de l'article 6.1, à tous les cinq (5) ans, à compter de la date anniversaire de la signature du présent contrat, la Ville pourra revoir à la baisse ou à la hausse le nombre d'heures qu'elle entend utiliser et qui sont prévues aux articles 4.1 et 4.2. De plus, selon l'article 5 du contrat, la Ville s'engage à indexer à chaque année les montants prévus pour la location de glace, gymnase ainsi que l'activité GYMIBIK.

Chaque année, l'arrondissement doit verser un montant d'argent mensuel pour la location de glace et salles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28120 - 6 juin 2023 - Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et salles de juillet 2023 à juin 2024, pour un montant mensuel de 69 894,58 \$ taxes incluses (838 735,00 \$ annuellement). (GDD 1239350023) CA22 28128 - 7 juin 2022 - Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2022 à juin 2023, pour un montant mensuel de 65 283,89 \$ taxes incluses (783 406,73 \$ annuellement). (GDD 1227593010) CA21 28110 - 4 mai 2021 - Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2021 à juin 2022, pour un montant mensuel de 65 628,34 \$ taxes incluses (787 540,06 \$ annuellement). (GDD 1217593010) CA20 28109 - 5 mai 2020 - Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2020 à juin 2021, pour un montant mensuel de 65 438,34 \$ taxes incluses (785 260,12 \$ annuellement). (GDD 1200495001) CA19 28165 - 4 juin 2019 - Autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2019 à juin 2020, pour un montant mensuel de 63 954, 04\$, taxes incluses (767 448,48\$ annuellement). (GDD 1197593010) CA18 28169 - 4 juin 2018 - Autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2018 à juin 2019, pour un montant mensuel de 62 622,71\$, taxes incluses (751 472,52 \$ annuellement). (GDD 1187053007)

DESCRIPTION

D'autoriser le paiement des factures mensuelles de juillet 2024 à juin 2025 au Complexe Sportif Saint-Raphaël.

JUSTIFICATION

Contrat de fourniture de services avec le Complexe Sportif Saint-Raphaël en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

LOCATION DE GLACE

Un montant mensuel de 42 104,59 \$, avant taxes, pour la location de glace.

La somme de 505 255,05 \$ avant taxes pour la location de glace sera imputée à même le poste budgétaire:

2408.0010000.301129.07143.55290.000000.0000.000000.000000.00000

LOCATION DE SALLES

Un montant mensuel de 21 516,42 \$, avant taxes, pour la location de salles.

La somme de 258 196,98 \$ + taxes pour la location de salles sera imputée à même le poste budgétaire:

2408.0010000.301129.07123.55290.000000.0000.000000.000000.00000

Conformément à l'article 5 du contrat, les montants pour Glace, Gymnase et Gymibik, mais pas la Salle, ont été indexés en vertu de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année antérieure (variation de IPC entre février 2023 et février 2024).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changement climatiques parce qu'il n'a pas d'impact sur les gaz à effet de serre. Par ailleurs, l'utilisation de l'installation par nos partenaires sportifs locaux qui offrent des activités inclusives permet de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement ne respecterait pas le contrat de fourniture de services signé en 2007 avec le Complexe sportif Saint-Raphaël si les versements mensuels n'étaient pas approuvés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre sera postée au conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION			
Intervenant et sens de l'interventi	on		
Certification de fonds : L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)			
Autre intervenant et sens de l'inte	rvention		
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2024-05-27		
Clara MICHAUD	Marika MERCURE		

Régisseur

Secrétaire de direction



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.03

2024/06/04 19:30



	Dossier # : 1249452018
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissemen
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé-es, pour la période du 1er au 30 avril 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:42
Signataire :	Pierre Yves MORIN
	directeur d'arrondissement

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1249452018

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs

délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventi	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-23

Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.04

2024/06/04 19:30



Dossier # : 1246983004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières

et matérielles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Déposer le rapport du maire sur les faits saillants des résultats

financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

au 31 décembre 2023

Il est recommandé:

D'autoriser le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2023.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-0	5-31 12:42
Signataire :		Pierre Yves MORIN
	di	recteur d'arrondissement

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1246983004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières

et matérielles

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Déposer le rapport du maire sur les faits saillants des résultats

financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

au 31 décembre 2023

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et de 105.2.2 LCV, le maire de l'arrondissement doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28121 - 1236983001 - Déposer le rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2022.

DESCRIPTION

Le rapport du maire présente les résultats financiers et les faits saillants de l'année 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-24
Lecture :		
Parties prenantes		
Autre intervenant et sens de l'interven	tion	
Intervenant et sens de l'intervention		
VALIDATION		

Jonathan ST-LOUIS Chef de division - Ressources financières et matérielles

Pierre Yves MORIN Directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.01

2024/06/04 19:30



Dossier # : 1242/14002

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé :

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption du Règlement modifiant le règlement sur les comités du

conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

VU l'avis de motion du règlement donné à la séance du 2 avril 2024 par sa résolution CA24 28053;

Il est recommandé:

De déposer le règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0075-1.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2024-05-03 12:19

Signataire : Pierre Yves MORIN

directour d'arrendissement

directeur d'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.01

2024/06/04 19:30



Dossier # : 1242714002

Unité administrative responsable :

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet :

Objet : Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil

d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2024 par sa résolution CA24 28053;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024 par sa résolution CA24 28070;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter, le règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0075-1.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:43	
Signataire :	Pierre Yves MORIN	
	directeur d'arrondissement	

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1242714002

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

responsable: Bizard - Sainte-Geneviève, -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption du Règlement modifiant le règlement sur les comités du

conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

Suivi du processus d'adoption du règlement. Un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2024.

Le projet de règlement est déposé à la séance du 7 mai 2024.

Ce nouveau comité étudiera divers dossiers portant sur l'aménagement et le développement du territoire. Les sujets à l'étude concerneront notamment le paysage humanisé, les zones agricoles et les ententes sur les travaux municipaux. Il sera composé de 3 membres, soit le maire d'arrondissement, un conseiller d'arrondissement et le directeur d'arrondissement. Une rémunération sera versée au conseiller d'arrondissement membre de ce comité; le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement (CA28 0061) sera modifié en conséquence. Le comité tiendra 12 rencontres par année et rendra compte de ces travaux au moyen d'un compte-rendu.

Suite à l'adoption du règlement, une résolution sera soumise pour adoption par le conseil pour la nomination des membres du comité.

VALIDATION

Autre intervenant et sens de l'intervention

Intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	Dossier # :1242714002			
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -			
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement			
Projet :	-			
Objet :	Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.			
CONTENU				
CONTEXTE				
Poursuite du processus d'adoption du règlement.				
VALIDATION				
Intervenant et sens de l'intervention				
Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lecture:

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1242714002

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil

d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un avis de motion est donné en vue du dépôt d'un projet de règlement à une séance ultérieure, lequel vise à modifier le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour y insérer un nouveau chapitre encadrant le fonctionnement du nouveau comité sur les projets/mandats spéciaux.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 avril 2024

Dépôt du projet de règlement: 7 mai 2024

Adoption: 4 juin 2024

Entrée en vigueur: juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-03-25

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement

Pierre Yves MORIN Directeur d'arrondissement



Signé par

Signataire:

Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.02

2024/06/04 19:30

	Dossier # : 1242714003	
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -	
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement	
Projet :	-	
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.	
VU l'avis de motion du règle 28 054; Il est recommandé:	ement donné à la séance du 2 avril 2024 par sa résolution CA24	
De déposer le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0061-2.		

directeur d'arrondissement

Pierre Yves MORIN Le 2024-05-07 13:36

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Pierre Yves MORIN



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.02

2024/06/04 19:30

	Dossier # : 1242714003		
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -		
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement		
Projet :	-		
Objet :	Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.		
Vu l'avis de motion donné du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2024 par sa résolution CA24 28054;			
Vu le dépôt du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024 par sa résolution CA24 28071;			
Vu l'avis publié par la secrétaire d'arrondissement le 10 mai 2024, sur le site internet de l'arrondissement et par son affichage à la mairie de l'arrondissement, conformément à l'article 9 de la <i>Loi sur le traitement des élus municipaux</i> (RLRQ, chapitre T-11.001);			
Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;			
Il est recommandé:			
D'adopter le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0061-2.			
Signé par Pierre Yves MO	RIN Le 2024-05-31 12:43		
Signataire :	Pierre Yves MORIN		

directeur d'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1242714003

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adoption du Règlement modifiant le règlement sur le traitement

des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard -

Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

Suivi du processus d'adoption du règlement. Un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2024.

Le projet de règlement est déposé à la séance du 7 mai 2024.

Cet amendement au règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement vise à prévoir une rémunération additionnelle pour le conseiller d'arrondissement membre du comité sur le développement et l'aménagement du territoire. Pour l'année 2024, la rémunération est établie à 4049 \$, laquelle est sujette à une indexation à chaque exercice financier de la Ville.

Une rémunération est également ajoutée pour la personne élue agissant à titre de président-e suppléant-e du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Un montant de 200 \$/séance sera versé pour chaque présence aux séances du CCU.

Suite au dépôt du projet de règlement au conseil du 7 mai, un avis public paraîtra sur le site internet de l'arrondissement conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, c.T-11.001.

Ce règlement aura effet rétroactivement au 1er janvier 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

1	\sim	ς.	ŀ١		re	
	\vdash			ш	. ←	

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	Dossier # :1242714003			
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -			
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement			
Projet :	-			
Objet :	Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.			
CONTENU				
CONTEXTE				
Poursuite du processus d	l'adoption du règlement.			
VALIDATION				
Intervenant et sens de l'in	ntervention			
Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lecture:

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1242714003

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres

du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un avis de motion est donné en vue du dépôt d'un projet de règlement à une séance ultérieure, lequel vise à modifier le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement pour prévoir le versement d'une rémunération au membre du conseil siégeant sur le nouveau comité sur les projets/mandats spéciaux ainsi que pour le poste de président-e suppléant-e du comité consultatif d'urbanisme.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 avril 2024

Dépôt du projet de règlement: 7 mai 2024

Avis public: mai 2024

Adoption: 4 juin 2024

Publication de l'avis de promulgation: juin 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	La : 2024 03 25
Lecture :		
Parties prenantes		
Autre intervenant et sens de l'intervent	ion	
Intervenant et sens de l'intervention		
VALIDATION		

Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement Pierre Yves MORIN Directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.03 2024/06/04



Dossier #: 1247905010

19:30

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Statuer sur la recommandation du comité consultatif

d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2368, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 6 259 917 du cadastre du

Québec.

Il est recommandé:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2368, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 6 259 917 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Un (1) parement extérieur en façade avant :
 - o Brique Permacon Cinco de couleur nuancé gris scandina;
- Soffites, fascias, contour des fenêtres, porte d'entrée et porte de garage de matériel métallique de Metalunic de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO de couleur double noir.

Signé par	Pierre Yves M	ORIN Le 2024-0)5-31 12:43		
Signataire :			Pierre Yves MO	RIN	
	•	di	irecteur d'arrondis	ssement	



IDENTIFICATION Dossier #:1247905010

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique, Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

> conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2368, chemin Bord-du-Lac

correspondant au lot 6 259 917 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction no. 3003352235 a été déposée le 4 mars 2024 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée tel que présenté au plan d'architecte corrigé réalisé par CGG Architecture en date du 6 mai 2024, au plan projet d'implantation corrigé no. I13787, minute 854 réalisé par Xavier Lachance, arpenteur-géomètre chez Labre & associés Arpenteurs-géomètres inc. en date du 6 mai 2024 et aux rendus 3D réalisés par CGG Architecture en date du 6 mai 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Dépôt d'un projet de construction qui vise à ériger une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage située au 2368 chemin Bord-du-Lac.

La nouvelle construction sera érigée sur le lot numéro 6 259 917, qui est actuellement vacant. Le lot visé à une forme irrégulière avec une largeur frontale de 19,29 m, une profondeur de 70,29 m et une superficie de 1289,70 m². La résidence sera centrée sur le terrain avec des marges conformes à la grille des usages et normes de la zone R1-141.

De style transitionnel/nordique, la façade avant est relativement simple avec un mur pignon, un garage avancé de 0,84 m, une toiture principale à 4 versants et une utilisation d'un (1) parement extérieur en brique de teinte sobre. La façade avant est assez symétrique avec une entrée principale centrée couverte d'un avant-toit, une grande fenêtre de forme rectangulaire en aluminium de couleur noir qui occupe une surface vitrée du rez-de-chaussée jusqu'au sous-sol sur la partie gauche et une grande porte de garage double en acier de couleur noir sur la partie de droite. La résidence proposée aura une largeur frontale de 12,65 m, une profondeur de 22,50 m, une superficie d'implantation au sol de +/- 255 m² et une hauteur de +/- 6,65 m.

Le milieu d'insertion est très hétéroclite avec des bungalows de petits gabarits et parsemés de cottages de différents styles traditionnels érigés récemment. Notons que le secteur subit une certaine pression dans laquelle de nouveaux propriétaires acquièrent des propriétés du secteur pour démolir et construire une nouvelle résidence. Souvent, les nouvelles résidences proposées tendent vers une architecture d'inspiration zen.

Finalement, il faut noter que récemment un nouveau plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA. - Les Avenues) a été mis en place afin d'assurer une meilleure intégration des projets dans ce secteur en transformation.

JUSTIFICATION

La demande est assujettie aux articles 14 et 15 au bâtiment principal; aux articles 22 et 23 au Parcours riverain et sa voie connexe et terrains bordant la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes et aux articles 32.11 et 32.12 aux Avenues du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no CA28 0015 pour la construction d'un bâtiment principal.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2368, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 6 259 917 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis: 3920\$

Traitement PIIA: 1166,40\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 16 avril 2024

Comité consultatif d'urbanisme (Retour) : 21 mai 2024

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervent	tion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-22
Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement	Sylvain PROVENCH Directeur DAUSE	IER



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.04 2024/06/04



Dossier #: 1247905011

19:30

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique, Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Statuer sur la recommandation du comité consultatif

d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer une partie du parement extérieur existant en clin de bois vertical par un clin d'aluminium vertical sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2, rue Hervé correspondant au lot 4 298 229 du

cadastre du Québec.

Il est recommandé:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement d'une partie du parement extérieur existant en clin de bois vertical par un clin d'aluminium vertical sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2, rue Hervé correspondant au lot 4 298 229 du cadastre du Québec.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:44	
Signataire :	Pierre Yves MORIN	
	directeur d'arrondissem	ent



IDENTIFICATION Dossier # :1247905011

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer une partie du parement extérieur existant en clin de bois vertical par un clin d'aluminium vertical sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2, rue Hervé correspondant au lot 4 298 229 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de rénovation no 3003380977 a été déposée le 26 avril 2024 pour le remplacement d'une partie du parement extérieur de la résidence visée tel que décrit à la soumission de Setco et à la fiche technique de Metalunic.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Les travaux consistent à remplacer le clin vertical en bois par un clin vertical métallique de couleur similaire aux murs extérieurs du bâtiment principal.

La maison visée par la demande est située sur la rue Hervé, une rue sans issue qui regroupe au total six (6) terrains utilisés à une fin résidentielle. Riveraine à la rivière des Prairies, la maison est à l'intérieur du secteur de PIIA Parcours riverains et terrains bordant la rivière des Prairies et le lac Deux-Montagnes. Ces travaux extérieurs seront visibles de la voie publique et c'est pourquoi que le remplacement d'une partie du parement extérieur est traité au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au conseil d'arrondissement.

D'inspiration 'mid-century', la maison visée a été érigée en 1990. Elle n'a connu aucune transformation ou rénovation majeure depuis sa construction.

Les travaux sont de remplacer une partie du parement extérieur. En fin de vie, le bois à pali par le soleil et troué par les pics-bois, les parties en clin de bois vertical de couleur brun seront remplacés par un clin métallique verticale de couleur expresso. La couleur choisie sera assez similaire à la couleur existante. Le choix d'un parement métallique est d'éviter un entretien régulier et d'éviter qu'il s'abîme rapidement à cause des pics-bois.

Le milieu d'insertion est composé uniquement par des résidences unifamiliales isolées. Elles ont été érigées à différente époque et ont des styles, des gabarits et des formes diverses. Plusieurs d'entre elles sont composées exclusivement de maçonnerie et d'autres combinent la maçonnerie et le clin horizontal.

Pour terminer, les travaux visés n'auront aucun effet sur les résidences voisines et sur la maison elle-même puisque le matériel, la couleur et la forme seront similaires à l'existant. Le choix du matériel est d'assurer de respecter l'intégrité architecturale de la maison concernée.

JUSTIFICATION

La demande est assujettie aux articles 22 et 23 au Parcours riverain et sa voie connexe et terrains bordant la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no CA28 0015 pour la construction d'un bâtiment principal.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de remplacer une partie du parement extérieur existant en clin de bois vertical par un clin d'aluminium vertical sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2, rue Hervé correspondant au lot 4 298 229 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis: 161\$

Traitement PIIA: 583,20\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 mai 2024

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'interven	ntion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-22
Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement	Sylvain PROVENCH Directeur DAUSE	IER



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.05

2024/06/04 19:30

	Dossier # : 1247905012			
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises			
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement			
Projet :	-			
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer le revêtement de la toiture de la vieille tour par un bardeau de cèdres située sur le site du Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.			
Il est recommandé : D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., les travaux de remplacement du revêtement de la toiture de la vieille tour par un bardeau de cèdres situé sur le site du Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no. 3 678 955 du cadastre du Québec.				
Signé par Pierre Yves MC	DRIN Le 2024-05-31 12:44			
Signataire :	Pierre Yves MORIN			
_	directeur d'arrondissement			



IDENTIFICATION Dossier # :1247905012

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer le revêtement de la toiture de la vieille tour par un bardeau de cèdres située sur le site du Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de rénovation no. 3003379774 a été déposée le 24 avril 2024 pour le remplacement du revêtement de la toiture de la vieille tour, tel que décrit aux spécifications techniques de SBC Cedar remis à la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La demande fait suite à plusieurs travaux entrepris par le Cégep Gérald-Godin récemment. Deux (2) projets ont été déposés et approuvés au conseil d'arrondissement qui consiste à l'aménagement extérieur du Cégep Gérald-Godin (sentier, éclairage et plantation) et à la réalisation de l'amphithéâtre extérieur. Le projet déposé et à traiter vise à rénover la vieille tour située à l'arrière de l'établissement collégial.

Petit rappel que c'est en 1999 que le ministère de l'Éducation inaugure le Cégep Gérald-Godin au 15 615, boul. Gouin Ouest à Sainte-Geneviève. C'est le premier et seul établissement d'enseignement collégial francophone situé à l'ouest de l'île de Montréal. Il est érigé dans l'ancien bâtiment du noviciat des Pères de Sainte-Croix d'une signature architecturale lombarde auquel a été ajoutée une annexe contemporaine qui déploie notamment la salle Pauline-Julien dédiée à la promotion de la culture francophone à l'Ouest-de-l'Île et à l'est de Vaudreuil-Soulanges. D'ailleurs, ce dernier a gagné plusieurs prix d'architecture, dont le prix d'excellence de la revue Canadian Architect. Deux (2) annexes supplémentaires ont été ajoutées dont la plus récente en 2022 afin de notamment accueillir de nouveaux espaces et nouveaux programmes. Quant au bloc sportif qui a fait l'objet d'un récent avis favorable au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de février 2023 et d'une approbation au conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 (résolution no CA23 28 053), les travaux devraient débuter au à la fin du printemps 2024.

Dans la foulée des récents projets, notamment en améliorant les accès à la propriété, la convivialité, la sécurité et la création d'un amphithéâtre extérieur, l'établissement collégial souhaite assurer la pérennité de ses immeubles. C'est pourquoi que la vieille tour est visée par des travaux de rénovations et d'entretien. Ce qui nous intéresse, la toiture de la vieille tour sera remplacée. Actuellement, la toiture est un bardeau de cèdre. En fin de vie, l'établissement souhaite le remplacer par le même type de matériel. Il propose un bardeau de cèdre blanc de l'est de la compagnie SBC Cedar. La couleur sera naturelle pour maintenir son caractère original. Évidemment, la couleur du nouveau matériel va détonner au début, mais avec le temps, elle aura une couleur qui s'apparente à la toiture actuelle. Les travaux du toit seront accompagnés par la restauration de la porte principale et les fenêtres seront remplacées dans les prochains mois. Dans le dernier cas, le remplacement de fenêtres sera traité au PIIA..

Pour information, voici un peu la petite histoire de la vieille tour fournie par la Société patrimoine et d'histoire de île-Bizard et Sainte-Geneviève SPHIBSG. En réalité, où y trouvait autrefois la pompe à eau. Les Frères de Sainte-Croix préféraient contrôler la qualité de leur eau. Au moment de la construction du noviciat des frères de Sainte-Croix, le service d'aqueduc du village, dont le propriétaire était Monsieur Henri Paquin, n'avait pas un système de la qualité de l'eau de haut niveau. Sa construction date de celle du bâtiment principal. C'est-à-dire de 1932. La confection des plans est confiée au réputé architecte Lucien Parent, celui-lui-même qui contribua avec dom Paul Bello à la finition extérieure du dôme de l'oratoire Saint-Joseph, à Montréal.

JUSTIFICATION

La demande de rénovation de la vieille tour est assujettie aux articles 21.1 et 21.2 relatifs au secteur grande propriété à caractère institutionnel du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les membres du comité discutent de la demande et v sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter le remplacement du revêtement de la toiture de la vieille tour par un bardeau de cèdres situé sur le site du Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no. 3 678 955 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis d'enseigne : 473\$ Traitement au PIIA : 583,20\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 mai 2024

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

Michael LEDOUX

conseiller(ere) en amenagement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-22
Lecture :		
Parties prenantes		
Autre intervenant et sens de l'interventio	n	
Intervenant et sens de l'intervention		
VALIDATION		

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.06

2024/06/04 19:30



Dossier	# .	124	70050	12
Dossiei	#:	124	<i>1</i> 9050	ıs

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Statuer sur la recommandation du comité consultatif

d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser des enseignes murales au Cégep Gérald-Godin/Salle Pauline-Julien à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955

du cadastre du Québec.

Il est recommandé:

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., la pose de nouvelles enseignes murales au Cégep Gérald-Godin/Salle Pauline-Julien à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

Signé par	Pierre Yves MO	ORIN Le 2024-0	05-31 12:44		
Signataire :			Pierre Yve	es MORIN	
	_	di	irecteur d'ar	rondissement	



IDENTIFICATION Dossier # :1247905013

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser des enseignes murales au Cégep Gérald-Godin/Salle Pauline-Julien à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du

Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'enseigne no. 3003384478 a été déposée le 1^{er} mai 2024 tel que décrit aux documents joints à la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La demande fait suite à plusieurs travaux entrepris par le Cégep Gérald-Godin récemment. Rappelons que deux (2) projets ont été déposés et approuvés par le conseil d'arrondissement qui consistaient à l'aménagement extérieur du Cégep Gérald-Godin (sentier, éclairage et plantation) et à la réalisation de l'amphithéâtre extérieur. Aujourd'hui, le projet déposé vise à poser des enseignes murales au mur avant du bâtiment de signature contemporaine de l'établissement collégial et la salle de spectacle.

Petit rappel que c'est en 1999 que le ministère de l'Éducation inaugure le Cégep Gérald-Godin au 15 615, boul. Gouin Ouest à Sainte-Geneviève. C'est le premier et seul établissement d'enseignement collégial francophone situé à l'ouest de l'île de Montréal. Il s'installe à l'intérieur du bâtiment de l'ancien noviciat des Pères de Sainte-Croix qui s'inspire d'une architecture lombarde auquel a été ajouté une annexe contemporaine qui déploie notamment la salle Pauline-Julien dédiée à la promotion de la culture francophone à l'Ouest-de-l'Île et à l'est de Vaudreuil-Soulanges. D'ailleurs, ce dernier a gagné plusieurs prix d'architecture, dont le prix d'excellence de la revue Canadian Architect. Deux (2) annexes supplémentaires ont été ajoutées dont la plus récente en 2022, afin de notamment accueillir de nouveaux espaces et nouveaux programmes. Quant au bloc sportif qui a fait l'objet d'un récent avis favorable au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de février 2023 et d'une approbation au conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 (résolution no CA23 28 053), les travaux devraient

débuter au à la fin du printemps 2024.

Dans la foulée des récents projets, l'entrée principale a été déplacée au centre du bâtiment (à la jonction du vieux bâtiment et celui de signature contemporaine) pour différentes raisons comme avoir un accès direct vers la salle Pauline-Julien. Pour marquer l'entrée, l'établissement souhaite poser des enseignes murales au mur avant du bâtiment de signature contemporaine. Le projet est de poser des enseignes par des lettres en acrylique de couleur noir pour identifier l'entrée, le Cégep Gérald-Godin et la salle Pauline-Julien. Les dimensions sont, somme toute, assez discrètes et ne va pas dénaturer le site et les bâtiments.

JUSTIFICATION

Le remplacement d'enseignes commerciales est visé aux articles 16 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la pose d'enseignes murales au Cégep Gérald-Godin/Salle Pauline-Julien à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis d'enseigne/PIIA: 525,30\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 mai 2024

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'interven	tion	
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-22
Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement	Sylvain PROVENCH Directeur DAUSE	IER



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.07

04

2024/06/04 19:30

Dossier	#	:	1247905014

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif

d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer l'enseigne sur poteau à l'adresse sise au 15 928, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 3 694 116 et 3 694 117 du cadastre du Québec.

Il est recommandé:

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., le remplacement d'une enseigne sur poteau à l'adresse sise au 15 928, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 3 694 116 et 3 694 117 du cadastre du Québec.

Signé par	Pierre Yves M	ORIN Le 20)24-05-31 12:	45		
Signataire :			Pierre	Yves MORIN		
			directeur c	d'arrondissemer	nt	



IDENTIFICATION Dossier # :1247905014

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer l'enseigne sur poteau à l'adresse sise au 15 928, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 3

694 116 et 3 694 117 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'enseigne no. 3003379894 a été déposée le 23 avril 2024 tel que décrit aux documents réalisés par Création Orange-Carotte inc. en date du 17 avril 2024 joints à la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La demande vise à remplacer l'enseigne sur poteau face au boulevard Gouin Ouest au Château Pierrefonds.

L'enseigne sur poteau existante est désuète et elle doit être remplacée. La nouvelle enseigne proposée aura les caractéristiques suivantes :

Boîtier en aluminium

- Stylisé
- · Couleur : Noir et blanc

Impression numérique appliquée en 1re surface

 Lettre découpée en PVC 3/4" peinte de couleur bourgogne et recouverte de lettres découpées en PVC ¼" de couleur blanc;

Poteau d'acier 0,1m x 0,1m x 2,29m

· Couleur noir

Éclairage externe par lampes suspendues (col de cygne)

· Couleur : Noir

Le milieu d'insertion est constitué principalement par des résidences unifamiliales isolées parsemées de quelques commerces/institutions. Quelques enseignes sur poteau sont

d'ailleurs plantées dans le secteur pour afficher les usages concernés. Dans tous les cas, elles dégagent une image villageoise par la forme, le style de lettrage, la couleur et leur grande ampleur. La nouvelle enseigne s'inspire des enseignes du milieu d'insertion par sa forme, son style et son ampleur. Il faut dire aussi que l'enseigne s'implante sur une grande propriété avec une grande largeur frontale sur rue. Malgré qu'elle soit assez imposante, elle ne va pas dénaturer le site puisque ce dernier est assez immense par l'ampleur du bâtiment, mais également par le terrain.

Finalement, rappelons que le site visé est à l'intérieur du secteur de valeur exceptionnelle. Toute intervention front sur rue doit avoir une attention particulière et doit notamment assurer une ambiance villageoise.

JUSTIFICATION

Le remplacement d'une enseigne commerciale sur poteau est visé aux articles 16 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement de remplacer l'enseigne sur poteau à l'adresse sise au 15 928, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 3 694 116 et 3 694 117 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis d'enseigne/PIIA: 525,30\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 mai 2024

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

,		
Autre intervenant et sens de l'intervention	n	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-22

Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement

Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.08

2024/06/04 19:30



Dossier # :	1247905015

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique, Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif

d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser une enseigne murale à

l'adresse sise au 10, rue Saint-Charles à L'Île-Bizard

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

correspondant au lot no 4 299 263 du cadastre du Québec.

Il est recommandé:

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., la pose d'une enseigne murale à l'adresse sise au 10, rue Saint-Charles à L'Île-Bizard correspondant au lot no 4 299 263 du cadastre du Québec.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:45	
Signataire :	Pierre Yves MORIN	
	directeur d'arrondissement	



IDENTIFICATION Dossier # :1247905015

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser une enseigne murale à l'adresse sise au 10, rue Saint-Charles à L'Île-Bizard correspondant au lot no 4 299

263 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'enseigne no 3003373335 a été déposée le 15 avril 2024 tel que décrit aux documents joints à la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La demande vise à poser une enseigne commerciale pour le commerce Paysagiste Timberland inc. situé au 10, rue Saint-Charles, L'Île-Bizard.

La nouvelle enseigne murale proposée est décrite comme suit :

· Panneau d'aluminium brossé

o Style simple/fonctionnel

o Couleur: Gris

- · Lettrage/logo en vinyle sans épaisseur;
- · Éclairage encastré sur le mur;
- · Dimension:

o Longueur: 1,82m (72") o Largeur: 0,76m (30")

L'enseigne sera posée sur un bâtiment principal utilisé comme espace d'entreposage (commerce lourd (C3)) par Paysagiste Timberland inc.. Construit en 2008, ce bâtiment s'apparente à style un fonctionnaliste industriel dont l'usage prédomine la forme. Il s'insère dans un milieu où on retrouve un peu de tout. Nous pouvons retrouver des résidences uni, bi, tri et multifamiliale avec des bâtiments occupés par des usages commerciaux lourds. On peut d'ailleurs voir la mixité d'usage avec l'aménagement extérieur, la forme et le tissu urbain

du secteur. C'est une combinaison d'usages moins communs dans un contexte urbain, mais c'est une situation qui existe depuis un certain temps sur la rue Saint-Charles. Sinon, le secteur reste un peu désorganiser et il manque une uniformité et une harmonisation. Le fait qu'il y a plusieurs types d'usages opposés n'aide pas à assurer un secteur uniforme et harmonieux. On peut noter par exemple les aires de stationnement en cour avant, le peu d'arbres, le bruit, la poussière, l'absence de trottoir, le peu de verdure, etc. n'aident pas à donner du lustre au secteur.

Finalement, cette enseigne répond à un besoin d'affichage et correspond au secteur et au bâtiment.

JUSTIFICATION

La pose d'une enseigne murale commerciale est visée aux articles 16 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement de poser une enseigne murale à l'adresse sise au 10, rue Saint-Charles à L'Île-Bizard correspondant au lot no 4 299 263 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis d'enseigne/PIIA: 525,30\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 mai 2024

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'interven	ntion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-22
Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement	Sylvain PROVENCH Directeur DAUSE	IER



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.09

2024/06/04 19:30

	Dossier # : 1247905009
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	- -
Objet :	Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 412 536 et 6 412 537 du cadastre du Québec (chemin Dutour) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).
•	mpensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 cadastre du Québec (chemin Dutour) établie par l'évaluateur

de Montréal (17-055).

Signé par	Pierre Yves M	ORIN Le	2024-05-3	31 12:46			
Signataire :			I	Pierre Yves	MORIN		
			direc	cteur d'arro	ondissemen	t	

agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville



IDENTIFICATION Dossier # :1247905009

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la

valeur des lots projetés 6 412 536 et 6 412 537 du cadastre du Québec (chemin Dutour) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc

en vertu du règlement relatif à la cession pour fins

d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le

territoire de la Ville de Montréal (17-055).

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite au dépôt d'une demande de permis de lotissement no. 3003379346 pour la subdivision du lot no 4 298 492 (chemin Dutour) pour créer deux (2) lots no 6 412 536 et 6 412 537, le conseil d'arrondissement doit statuer par résolution à l'effet d'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur composée des lots 6 412 536 et 6 412 537 du cadastre du Québec. Elle sera établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc ou d'accepter que le propriétaire cède gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville convenant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) que le demandeur doit verser à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La propriété visée par la demande est située dans la portion est de L'Île-Bizard sur le chemin Dutour entre les rues des Cèdres et des Ormes. Le secteur est dominé par des usages de résidences unifamiliales isolées avec une trame urbaine est irrégulière avec des bâtiments implantés en isolés.

Le lot no 4 298 492 à subdiviser à une largeur frontale de 123,87m, une profondeur de

29,45m et une superficie de 3722,8m². Le premier lot créé (6 412 536) aura une largeur de 61,93m, une profondeur de 30,08m et une superficie de 1880,5m². Le second lot créé (6 412 537) aura une largeur de 61,94m, une profondeur de 29,45m et une superficie de 1842,3m². Les deux (2) terrains créés seront voués à accueillir une résidence unifamiliale isolée.

À titre d'information, au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, le terrain a une valeur de 714 800 \$. Selon cette information, le montant des frais de parc devrait avoisiner +/-71 480\$.

L'évaluation du terrain sera réalisée par un évaluateur agréé selon la valeur marchande. Le montant n'est pas encore fourni.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rôle foncier 2024: 714 800\$

Montant approximatif selon le rôle foncier : 71 480\$ (À titre indicatif)

Valeur marchande : À évaluer par l'évaluateur (10% de frais est évalué selon la valeur

marchande)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR

Le: 2024-05-22

Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.10 2024/06/04 19:30



D!			10	40	2	00		_
Dossier	#	•	12	49	/ ฮอ	UU	, ,	u

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de Objet:

> l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau

intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil

d'arrondissement du 4 juin 2024" joint au sommaire décisionnel

et édicter les ordonnances applicables.

Il est recommandé:

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:46
Signataire :	Pierre Yves MORIN
oignataire .	
	directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1249350010

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens ,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de

l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau

intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil

d'arrondissement du 4 juin 2024" joint au sommaire décisionnel et

édicter les ordonnances applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de cet événement public pour une période temporaire, pour l'événement identifié. Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement, soit la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson, le bruit, etc. Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations cijointes.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Sécurité publique, service ambulancier, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28069 - 7 mai 2024 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mai 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1244364002)

CA24 28040 - 12 mars 2024 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1249350008)

CA24 28016 - 2 février 2024 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1249350006)

CA23 28220 - 7 novembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350041)

CA23 28169 - 5 septembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations

réglementaires nécessaires. (GDD 1239350031)

CA23 28155 - 4 juillet 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350029)

CA23 28125 - 6 juin 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350028)

DESCRIPTION

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. La liste des événements est jointe au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, de la musique et de faire la vente de produits dérivés, si applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue les événements prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	ı	
,		
Parties prenantes		
Alexandre HEROUX, L'Île-Bizard - Sainte-Genev	riève	
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-27

Marika MERCURE

Régisseur

Clara MICHAUD

Secrétaire de direction



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 51.01 2024/06/04



Dossier	#	12/1	700	50	1	Q
DOSSIEI	#	124.	790	่วบ	U	С

19:30

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique, Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur le renouvellement du mandat de deux (2) membres

citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de

l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis

par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme

numéro CA28 0041.

De nommer au comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la période comprise entre le 1er mai 2024 et le 30 avril 2026 :

- Monsieur Claude-Henri Bertrand membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour une période de deux (2) ans;
- Monsieur François Allard membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour une période de deux (2) ans.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 12:47
Signataire :	Pierre Yves MORIN
	directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1247905008

Unité administrative

responsable:

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de

l'aménagement urbain et services aux entreprises

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur le renouvellement du mandat de deux (2) membres

citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de

l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro

CA28 0041.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le Règlement no CA28 0041 relatif au comité consultatif d'urbanisme prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme à l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en attribuant notamment des règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 3, le Comité est composé de 7 membres, dont cinq (5) membres résidents et deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement. Il est également possible de nommer deux (2) membres substituts qui peuvent remplacer les membres du comité en cas d'absence ou dans l'impossibilité d'agir.

Le mandat des membres Claude-Henri Bertrand et François Allard vient à échéance en avril 2024. Pour continuer à siéger aux prochaines séances du comité consultatif d'urbanisme, leur mandat doit être renouvelé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décembre 2022

Résolution no CA22 28 285

Renouveler Madame Danielle Myrand, Madame Suzanne Marceau, Monsieur Jean-Pierre Tanguay, Monsieur Steve Bergeron et Monsieur Franck David 2022-2024

Nommer à la présidence Madame Danielle Myrand 2022-2024

Avril 2022

Résolution no CA22 28 086

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2022-2024

Novembre 2021

Résolution no CA21 28 311

Fin du mandat de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque

Nommer Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau à titre de membre permanent 2021-2022

Nommer à la présidence Madame Danielle Myrand 2021-2022

Juin 2021

Résolution no CA21 28 169

Fin du mandat de Monsieur Marcel Labbé

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre permanent 2021-2023

Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanquay à titre de membre permanent 2021-2023

Décembre 2020

Résolution no CA20 28 312

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre suppléant 2021-2023

Nommer Monsieur René Gervais à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Steve Bergeron à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Christian Larocque à la présidence 2021

(...)

DESCRIPTION

Les membres du comité sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations ou des avis au conseil d'arrondissement sur toutes questions qui lui sont soumises concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction ou toute autre information qui lui sont soumises par le maire, le président ou par tout autre officier municipal en charge de l'application des règlements CA28 0015, CA28 0023, CA28 0024, CA28 0025 et 11-018. Rappelons que le comité est consultatif et le conseil d'arrondissement conserve le droit et le privilège d'accepter, de modifier ou de rejeter toute recommandation du comité. D'autre part, selon le Règlement no CA28 0041, le comité est composé de sept (7) membres, dont :

- cinq (5) membres nommés par le conseil d'arrondissement, choisis parmi les résidents de l'arrondissement, à partir de listes de recommandations soumises au conseil d'arrondissement;
- deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement;
- au plus deux (2) membres suppléants, sont nommés par le conseil d'arrondissement pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.
- 3.2 i) Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre des membres du comité et d'un (1) an pour les trois autres. La durée de tout mandat subséquent est de deux (2) ans.
- ii) Le mandat de chacun des membres du comité est renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement;

Voici les membres actifs du comité consultatif d'urbanisme et la durée de leur présent mandat :

Membres **Période**

- M. Franck David, résident Fin du mandat décembre 2024
- M. Jean-Pierre Tanquay, résident Fin du mandat décembre 2024

- M. Steve Bergeron, résident Fin du mandat décembre 2024
- M. Claude-Henri Bertrand, résident Fin du mandat avril 2026
- M. François Allard, résident Fin du mandat avril 2026

Mme Danielle Myrand, conseillère Fin du mandat décembre 2024

Mme Suzanne Marceau , conseillère Fin du mandat décembre 2024

JUSTIFICATION

Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Claude-Henri Bertrand et François Allard vient à échéance en avril 2024. Ils ont toujours le désir de continuer à être membre du comité pour la période déterminée. Pour une période de deux (2) ans supplémentaires, le mandat de ces membres est renouvelé afin d'assurer le bon fonctionnement du comité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant alloué pour un membre est de 100\$ par sa présence lors d'une séance.

MONTRÉAL 2030

La nomination de la membre suppléant contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 10 qui permet d'accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** a la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-05-22

Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 51.02 2024/06/04 19:30



Dossier # : 1242714004

Unité administrative responsable :

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la nomination des membres du comité

développement et aménagement du territoire, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075

Il est recommandé:

De nommer, au comité développement et aménagement du territoire pour une durée d'un an, soit du 5 juin 2024 au 5 juin 2025:

- Monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement à titre de président;
- Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement, à titre de membre.

Signé par	Pierre Yves MORIN Le 2024-05-31 15:00
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Signataire :	Pierre Yves MORIN
_	
	directeur d'arrondissement
	directedi d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1242714004

Unité administrative

Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Statuer sur la nomination des membres du comité développement

et aménagement du territoire, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-

Geneviève CA28 0075

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075-1 (séance du 4 juin 2024), le nouveau comité développement et aménagement du territoire débutera ses activités. Ce comités étudiera des sujets tels que le paysage humanisé, les zones agricoles et les ententes sur les travaux municipaux. Il convient donc de procéder à la nomination de 2 membres du conseil d'arrondissement, tel que le prévoit l'article 43.3 du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1242714002: Processus d'adoption du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

1242714003: Processus d'adoption du règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à nommer 2 membres du conseil d'arrondissement pour siéger au comité développement et aménagement du territoire, soit le maire d'arrondissement et un conseiller d'arrondissement.

Est également membre de ce comité, le directeur d'arrondissement ou un représentant désigné par la direction d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le conseiller d'arrondissement reçoit une rémunération prévue au règlement sur le traitement des membres du conseil (CA28 0061). La rémunération pour l'année 2024, s'établit à 4049 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
IMPACT(S) MAJEUR(S)
climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Edwige NOZA

Secrétaire d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTSADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2024-05-31

Pierre Yves MORIN

Directeur d'arrondissement